



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 23

STATUT DES EDUCATEURS - ENCADREMENT DES EQUIPES -

La C.D.A. vous informe de la nomination des éducateurs suivants :

- FC SALAISE, U.15.D.1, PERONI Damien, BMF, licence n° 2 548 610 340.
- FC PORTOIS, U.15.D.2, BERTRAND Olivier, BE1, licence n° 2 529 413 854.
- FC PORTOIS, U.18.D.2, MESPLES Steve, CFF3, N° licence 2 520 348 079.
L'intéressé bénéficie d'une dérogation, est inscrit au CFF1 et 2 et a déjà obtenu une attestation début janvier (lettre d'engagement reçue le 17/01/2020).

Les changements des éducateurs précités sont appliqués à partir du 24/01/2020.

Vous pouvez télécharger la nouvelle liste mise à jour le 23/01/2020 sur le site du District.

DERNIER TEST DE RATRAPPAGE - TAISA -

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la dernière séance de rattrapage aura lieu le samedi 1^{er} février 2020 au stade synthétique à PONT DE L'ISERE.

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

13h00 : Accueil des arbitres

13h15 à 13h30 : Échauffement

13h35 : Début du test physique

14h30 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne en priorité les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2019/2020.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents, excusés ou qui n'auront pas réussi le test physique, ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison sportive 2019/2020.

NOM	Prénom	Catégorie arbitre
TARARE	SEBASTIEN	District 2
AMARA	MOHSEN	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BINAUD	LAURENT	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
MARZULLO	JEREMY	District 4
MIGUEL	DAVID	District 4
ORHAN	EMRE	District 4
PERGE	DAVID	District 4
RAMY	MOSTAFA	District 4
WEBER	STEPHANE	District 4
AURIC	FREDERIC	District 5
BARBOSA	LAURENT	District 5
BOUMADHI	SAID	District 5
VIALATTE	FRANCIS	District 5
TOURELLE	CYRILLE	District Assistant 1
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
CLEMONT	JEAN MATHIEU	District Assistant 2
MARMEY	ISABELLE	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
LAURENT	JEREMY	District JAD
LYVER	SEBASTIEN	District JAD
MAGNET	DORIAN	District JAD

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THEORIQUES

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres adultes qui sont convoqués pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques.

3 dates ont été fixées :

- Jeudi 30 janvier 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football
- Samedi 1^{er} février 2020 à 9h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football
- Vendredi 13 mars 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

Cet avis tient lieu de convocation.

ARBITRE D2

- KHALDI Kamel

ARBITRES D3

- PINTO Patrick
- PLANTEGENET Emmanuel

ARBITRES D4

- ACHOURI Antonin
- CELLE Yoann
- DADDA Djillali
- GHEBBARI Jérémy
- GHEBBARI Jimmy
- MIGUEL David
- MORET James

ARBITRES-ASSISTANTS

- ASTIER Antoine
- MARMEY Isabelle

EQUIPEMENT DES JOUEURS

Vous trouverez ci-dessous les dispositions relatives à la Loi 4 (équipement des joueurs) donc l'application est OBLIGATOIRE, quelle que soit la compétition.

Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches.
- un short.
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

L'arbitre peut autoriser le port du collant à condition que celui-ci soit de la même couleur que le short pour l'ensemble de l'équipe (période hivernale).

Par contre, **le port du cache-cou est STRICTEMENT interdit** car dangereux dans le cas où un joueur retient son adversaire (risque d'étranglement).

Le ruban adhésif ou "tip-top" placé sur les chaussettes pour tenir le protège-tibia est toléré en compétitions Drôme-Ardèche même si la couleur est différente.

Le sous-pull doit être OBLIGATOIREMENT de la même couleur que la couleur principale de la manche du maillot (ex : bleu/bleu).

Le port des gants est autorisé pour les gardiens et les joueurs.

EXCLUSION TEMPORAIRE (CARTON BLANC)

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Les dispositions relatives à l'exclusion temporaire s'appliquent à tous les joueurs et/ou remplaçants y compris le gardien de but.

PRECISIONS (cas concret) :

- Lorsque l'arbitre exclu temporairement un joueur titulaire, celui-ci devra se tenir sur le banc des remplaçants pour une durée de 10 minutes.
- Si ce joueur tient des propos injurieux, blessants et ou grossiers à l'égard de l'arbitre pendant la durée de son exclusion temporaire, il sera exclu définitivement par l'arbitre (carton rouge). De ce fait, l'équipe concernée jouera à 10 jusqu'au coup de sifflet final de la rencontre et/ou des prolongations.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

A l'attention des arbitres, dirigeants, éducateurs, joueurs

Au cours de la saison dernière, l'IFAB a expérimenté d'importants changements au niveau des lois du jeu. A cet égard, la plupart des expériences menées jusqu'à présent ont été couronnées de succès. De ce fait, une nouvelle procédure de la balle à terre a été instaurée depuis le 1^{er} juillet 2019.

PROCEDURE DE LA BALLE A TERRE

L'arbitre laisse tomber le ballon au sol (sans coup de sifflet) en s'assurant que les joueurs (*partenaires et adversaires*) soient situés au moins à 4m du ballon jusqu'à que celui-ci soit en jeu (*Le ballon touche le sol*). Si le ballon ne touche pas le sol, la remise en jeu sera refaite (*pas forcément par le même joueur*).

PRECISIONS :

- Si l'arbitre arrête volontairement le jeu en donnant un coup de sifflet (*2^{ème} ballon sur le terrain, joueur blessé...*), la balle à terre sera donnée à l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois à l'endroit où celui-ci a été touché par le joueur concerné. Si le ballon se trouvait dans la surface de

réparation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, la balle à terre sera donnée OBLIGATOIREMENT au gardien de but quel que soit le joueur (*partenaire et adversaire*) qui a joué le ballon.

- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain avec une incidence sur l'action de jeu (*l'équipe peut entamer une attaque prometteuse, le ballon entre directement dans les buts ou récupéré par l'équipe adverse*), le jeu sera arrêté et reprendra OBLIGATOIREMENT par une balle à terre donné à l'équipe qui possédait le ballon au moment du contact entre le ballon et l'arbitre.
- Si le ballon touche l'arbitre, reste sur le terrain sans incidence sur l'action, le jeu se poursuivra normalement.

INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

- La C.D.A vous rappelle que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre au minimum **une heure avant le coup d'envoi.**
- la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de CONSULTER tous les vendredis soirs et les samedis matins, le site internet du District afin de prendre connaissance des dernières informations (reports de rencontres, décisions intempéries...).
- **Mois de janvier** : Attention aux désignations futsal, plusieurs journées sont programmées tout au long du mois de janvier 2020.
- La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.
- La C.D.A. vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunit le mercredi soir et non plus le jeudi. Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.
- **Certificats médicaux** : La Commission Départementale des Arbitres tiens à vous signaler que lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District, vous devez en parallèle prendre contact avec la commission.

DESIGNATIONS ARBITRES ET DELEGUES PLATEAUX FUTSAL DU 16/01/2020

Féminines U18 - 2ème journée du 16/02/2020

Féminines Seniors – Finale du 16/02/2020

Dimanche 16/02/2020 - MATIN (Présence 8H45) - Filles U18 – 2ème journée					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
Charmes sur Rhône Gymnase à coté du stade	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	U18 Filles

Dimanche 16/02/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - Filles - Finale					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
Charmes sur Rhône Gymnase à coté du stade	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	Seniors Filles

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.

- Indemnité : 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement

Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 10 m)

Carton Jaune = 2 minutes dehors

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Il est rappelé aux Clubs, qu'en cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, qu'il est impératif d'avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la C.D.A. afin d'éviter les déplacements inutiles.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).

Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est- à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être justifiées par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée.

Le règlement intérieur sera appliqué.

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste des coordonnées téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site internet du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pouvez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

RAPPEL AUX CLUBS - DEMANDES D'ARBITRES -

La Commission Départementale des Arbitres rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire sur document spécifique, à l'adresse : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

L'ensemble des informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : « PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 29 février : **(Attention date modifiée)**

Formation continue des arbitres U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

ATTENTION - FMI - MATCH NON JOUE

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un mail au District et d'appeler la permanence du week-end.

COURRIERS DES ARBITRES

- BEGOT Sébastien : Rapport circonstanciée de la rencontre D3 du 19/01/2020, lu et noté
- SABOUR Azeddine : Certificat d'hospitalisation hors délai, lu et noté
- DJERIDI Idriss : Certificat de reprise, lu et noté
- DEYGAS Philippe : Rapport circonstanciée de la rencontre D4 du 18/01/2020, lu et noté
- BILLON Philippe : Certificat de décès + certificat médical, lu et noté
- TARARE Sébastien : Planning d'astreinte, lu et noté
- BOURA Youssef : Demande de remplacement pour cause de blessure, lu et noté, dans l'attente d'un certificat médical
- MARTIN Sarah : Demande de remplacement pour cause de blessure, lu et noté, dans l'attente d'un certificat médical
- KHAITI Nacer : Impossibilité d'assister à la séance de rattrapage du 01/02/2020, lu et noté
- VALLOS Romain : Terrain impraticable U18 D4 du 26/01/2020, lu et noté
- DEYGAS Philippe : Courriel sur la rencontre D4 non jouée du 26/01/2020 suite à l'absence de l'équipe visiteuse, lu et noté
- BEGOT Jérôme : Courriel sur le nom d'un des assistants bénévoles en U18 D1 du 26/01/2020, lu et noté
- BENOIT Christophe : Arrêt de Travail + divers certificats Médicaux, lu et noté, bon courage et prompt rétablissement

COURRIERS DES CLUBS

- A.S. ALBOUSSIÈRE: Courriel sur la bonne prestation de l'arbitre en D5 du 19/01/2020, lu et noté, transmis à l'intéressé
- F.C. MONTMIRAL PARNANS : Demandes d'arbitres en Féminines U18 à 8 D1 des 09/02/2020 et 22/03/2020, lu et noté, vos demandes seront exaucées selon la disponibilité de notre effectif
- PRATIQUE AOUSTOISE : Demande d'arbitre en Féminines U18 à 8 D1 des 08/02/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

VOEUX DES CLUBS

- C.S. DE MALATAVERNE: Remerciements

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT